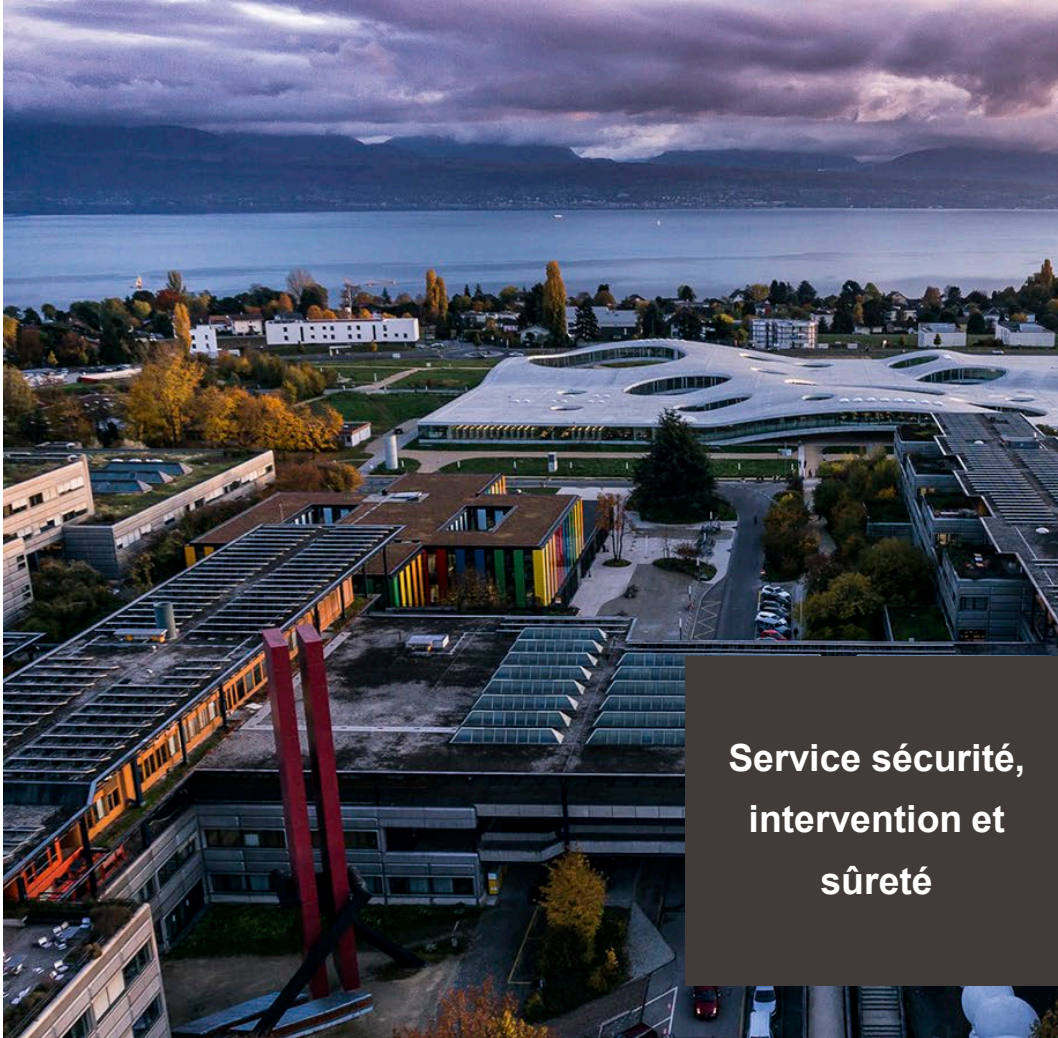




La Sécurité à l'EPFL

Service sécurité,
intervention et
sûreté

Domaine sécurité et exploitation

Service sécurité, intervention et sûreté - SIS

Sécurité



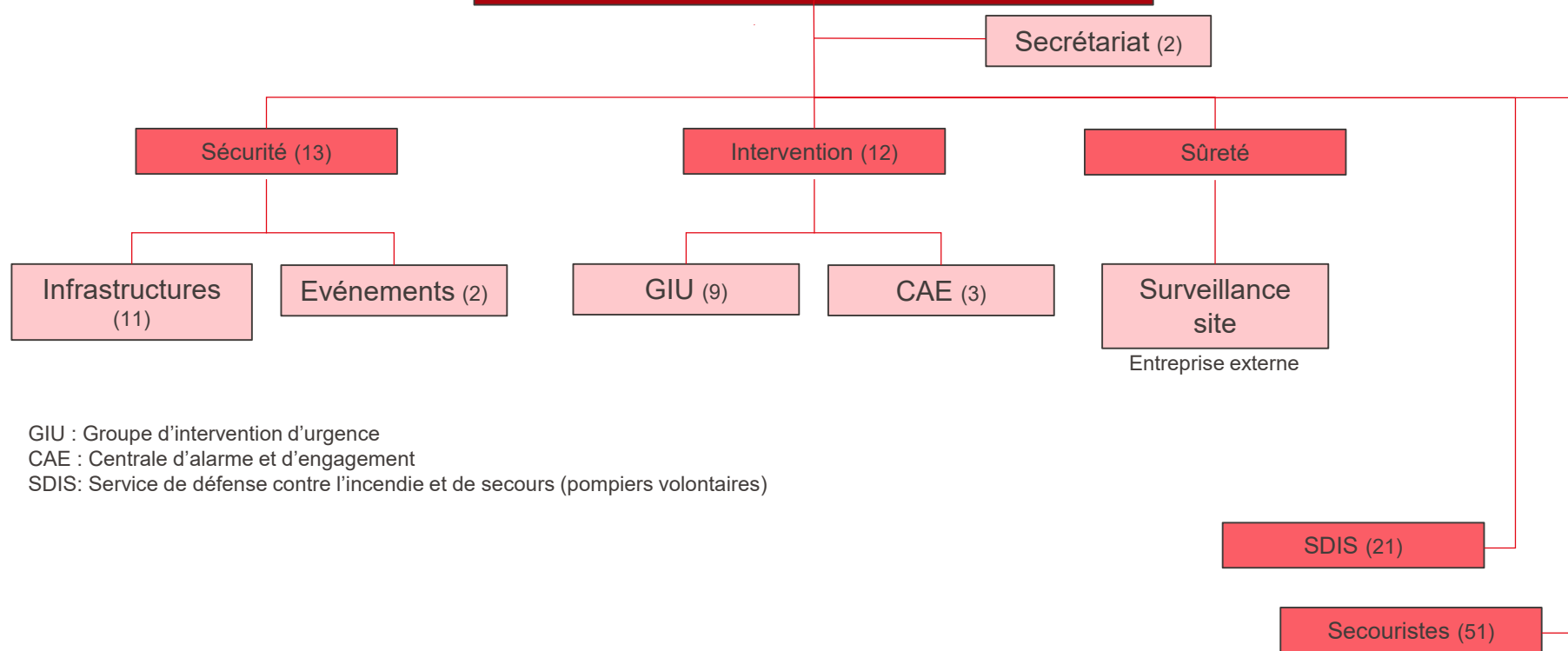
Sûreté



Intervention



Service Sécurité, intervention et sûreté (SIS) ⁽²⁸⁾



PASCAL Pierre-Alain



Spécialiste risques, sécurité
et sûreté événementielle
STCC

TAVERNEY Arnaud



Spécialiste risques, sécurité
et sûreté événementielle
Campus EPFL

Nouveau collaborateur
dès novembre 2023



Spécialiste risques, sécurité
et sûreté événementielle

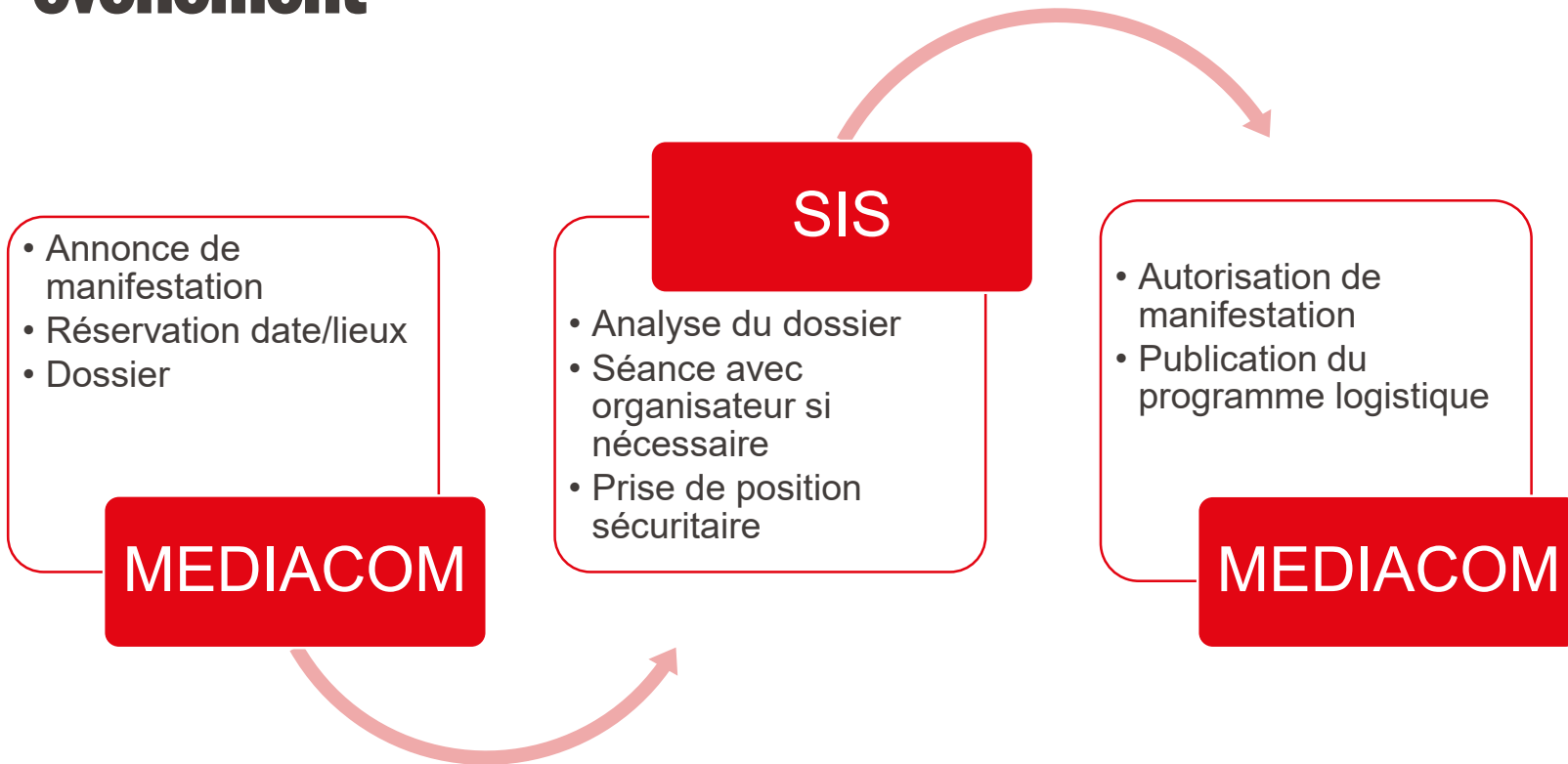
Art. 36h Loi fédérale sur les EPF

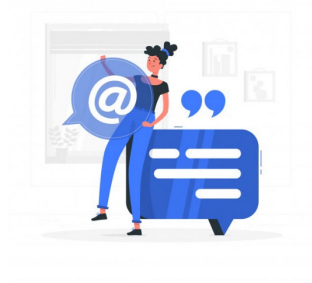
Les services de sécurité font appliquer le règlement intérieur et les droits d'accès et d'utilisation qui en découlent dans les bâtiments et sur le site non public de l'EPF ou de l'établissement de recherche concernés. Ils peuvent interroger des personnes et procéder à des contrôles d'identité. Ils peuvent en outre interpellier, contrôler et expulser les personnes qui contreviennent au règlement intérieur ou aux prescriptions d'exploitation.



Evénements

Organiser un événement



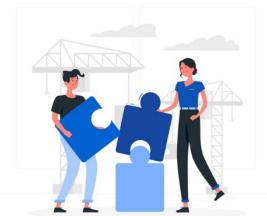


Aspects
sanitaires ?

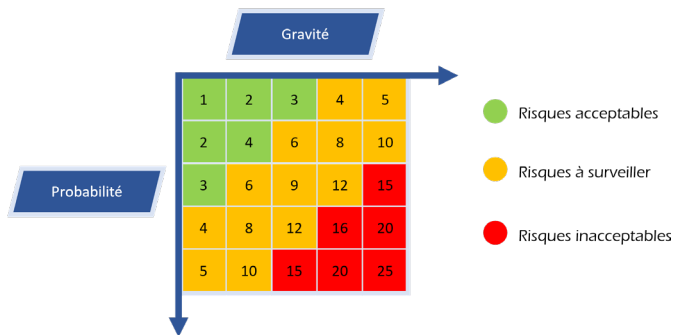
Aspects
sécuritaires ?

Plans - Normes
AEAI respectées ?

Séances



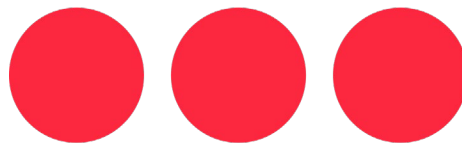
Prévention mise en place par le SIS



EPFL



SECOURISTE
FIRST AID



Securitas



Collaboration Organisateurs - SIS

- Besoins en sécurité
 - Contrôle d'accès, circulation, surveillance
 - Entreprise de sécurité mandatée
- Besoins sanitaires
 - Activités, type de public, fréquentation de l'événement
 - Mise en place d'un dispositif médico-sanitaire
 - Prêt de pharmacie de manifestation
- Gestion des normes sécuritaires
 - Validation des plans
 - Contrôles des matériaux et charges thermiques
 - Voies d'évacuation et de sauvetage



Mise en place de l'événement

- Dispositif médico – sanitaire
 - Secouristes
 - Professionnels de la santé
 - Annonce au 144
- Sécurité et sûreté
 - Société de sécurité
 - Coordination autorités
 - Bouclage des bâtiments
 - Accès
- Tournées de sécurité
- Conduite pendant l'événement



© Yoann Lapjover

Quel est le rôle de chacun ?

	Rôle du SIS	Rôle organisateur	Qui contacter ?	Responsabilité ?
Événements EPFL Cadre de conduite présent	- Analyse de risque - Mise en place de mesures préventives - Suivi cas éventuels - Lien avec autorités	- Fait le lien avec le SIS - Remonte tout comportement particulier - Se tient à dispo du SIS	- Cadre conduite SIS - Secouristes	- Organisateur
Événements EPFL Cadre de conduite absent	- Analyse de risque - Mise en place de mesures préventives - Suivi cas éventuels - Lien avec autorités	- Fait le lien avec le SIS - Remonte tout comportement particulier - Se tient à dispo du SIS	- Secouristes si présents - CAE	- Organisateur
Événement hors-EPFL et non reconnu par l'EPFL	- Disponible en tant que consultant pour la préparation d'un événement en cas de questions ou autre	- Analyse de risque - Mise en place de mesures préventives - Lien avec autorités	- Police - 144 - 118	- Organisateur

Vous !

- Les organisateurs sont responsables des événements à l'intérieur et l'extérieur du périmètre de leur événement
- Cela inclut tous types de désagréments
 - Agression suite à la présence de bandes sur le site
 - Personne en état critique suite à un état alcoolisé
 - Dégâts matériels sur le site de l'Ecole
 - Responsabilités liées à la situation sanitaire actuelle

→ Le SIS vous aide à mettre en place le concept le plus adapté pour limiter ces problèmes

Ai-je l'obligation de dénoncer un cas ?

**Non. Par contre, il existe une obligation morale en tant qu'organisateur.
Il en va également de l'image de votre association.**

Pourquoi mettre en place de la prévention si aucune mesure n'est entreprise en cas de problème ?

Appeler la police permet de vous libérer moralement et pénalement de la situation, en plus d'assurer à la victime une prise en charge professionnelle et un accès à des services d'aide aux victimes.

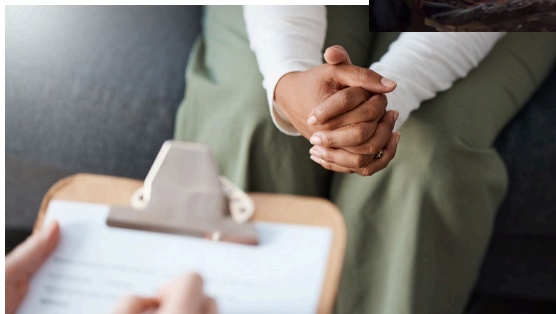


Une question de compétences et de responsabilité



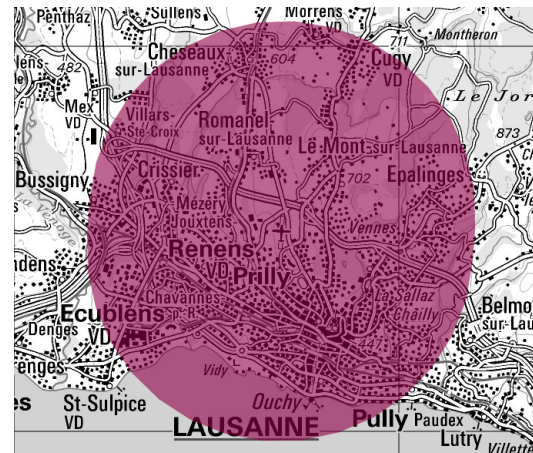
Diffamation – CPP Art. 173

1. Quiconque, en s'adressant à un tiers, accuse une personne ou jette sur elle le soupçon de tenir une conduite contraire à l'honneur, ou de tout autre fait propre à porter atteinte à sa considération, quiconque propage une telle accusation ou un tel soupçon, est, sur plainte, puni d'une peine pécuniaire.
2. L'auteur n'encourt aucune peine s'il prouve que les allégations qu'il a articulées ou propagées sont **conformes à la vérité** ou qu'il a des raisons sérieuses de les tenir de bonne foi pour vraies.

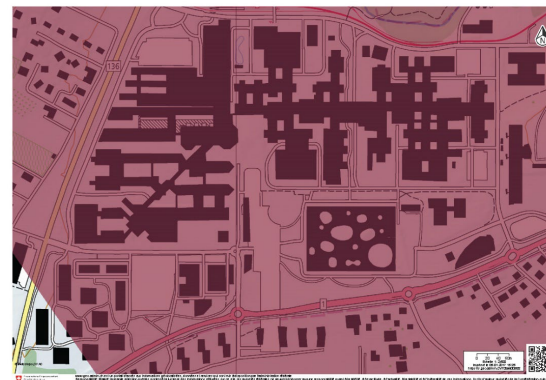


Formulaire en ligne (securite.epfl.ch/drone)

- Drones de plus de 500g
 - Attestation RC
 - Zone d'exclusion de vol
 - Interdiction de vol à moins de 100m d'un groupe de 24 personnes
- Photos/vidéos: validation de Mediacom



5km de l'aérodrome Lausanne - Blécherette



Zoom sur le campus EPFL

Urgences sur le site de l'EPFL

Pour toutes les urgences

- Accident ou malaise
- Vol, effraction, vandalisme
- Accident de laboratoire
- Inondation, pollution
- ...

021 693 3000

Poste fixe: 115

En cas de feu ou d'explosion

 Cassez la vitre et actionnez immédiatement un **POUSOIR INCENDIE**

 En l'absence de poussoir incendie, appelez les **POMPIERS** au **115**

Accident Malaise
Grave ou bénin

Police Vol Effraction Vandalisme

Accident de laboratoire Biosécurité Radioprotection

Inondation Pollution

Panne technique
Ascenseur, chauffage, ventilation, sanitaire, électricité, contrôle d'accès, téléphone
24h/24h ☎ 021/693 4000

La Main Tendue
Écoute confidentielle et anonyme 24h/24h
Tél 143
La Main Tendue

EPFL

Poste fixe
115
ou
021 693 3000
24h/24h

APPELS D'URGENCE

Domaine Sécurité, Prévention et Santé - DSPS



Merci

SIS